



ASSISTANCE EXPATRIES

DÉFINITION :

« ASSISTANCE EXPATRIES » est un produit d'assistance conçu pour les étrangers résidant au Maroc.

BÉNÉFICIAIRES :

- L'Assuré désigné aux conditions particulières, personne physique résidant au Maroc et de nationalité étrangère.
- Les membres de sa famille résidant au Maroc, nommément inscrits aux conditions particulières soient exclusivement :
 - son (ses) conjoint (s);
 - ses enfants nés , mineurs, légalement à charge , ou ayant au plus 25 ans et poursuivant leurs études.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Les prestations offertes par le produit «ASSISTANCE EXPATRIES» sont garanties en cas de : maladie, blessure, ou décès.

TERRITORIALITÉ :

- Pour les personnes : Dans le Monde entier y compris le Maroc.
- Pour les véhicules : Ce contrat est valable au Maroc et dans les pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Baléares, Belgique, Biélorussie, Bosnie, Bulgarie, Canaries, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne continentale, France métropolitaine, Finlande, Irlande, Islande, Grèce et îles, Hongrie, Italie et îles, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine, Madère, Malte, Moldavie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal continental, République San Marin, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Russie (partie européenne), Royaume Uni et île anglo-normandes, Serbie Monténégro, Slovénie, Suisse, Suède, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vatican.

DURÉE, PRISE D'EFFET :

Le Contrat d'Assistance « ASSISTANCE EXPATRIES » est valable pour une durée ferme d'une année sans tacite reconduction, qui s'étend de la date de prise d'effet jusqu'à l'échéance fixée aux conditions particulières.

Date de prise d'effet : Le lendemain à midi de la date de paiement de la prime.



Prestations



ASSISTANCE MEDICALE :

- Transport sanitaire au Maroc et à l'étranger ;
- Frais de voyage d'un proche parent accompagnateur au Maroc ;
- Frais de séjour d'un proche parent accompagnateur au Maroc et à l'étranger ;
- Présence auprès de la personne bénéficiaire au Maroc et à l'étranger ;
- Avance de caution d'admission dans un établissement hospitalier au Maroc ;
- Visite médicale à domicile au Maroc dans 21 villes ;
- Avance de frais médicaux au Maroc ;
- Frais médicaux à l'étranger ;
- Retour de la personne bénéficiaire après hospitalisation à l'étranger.



ASSISTANCE EN CAS DE DECES :

- Assistance à la suite du décès à l'étranger d'un proche parent ;
- Rapatriement ou transport du corps en cas de décès de la personne bénéficiaire au Maroc ou à l'étranger ;
- Retour au domicile des membres de la famille bénéficiaires.



ASSISTANCE TECHNIQUE :

- Mise à disposition d'un chauffeur au Maroc et à l'étranger ;
- Assistance en cas de vol ou d'immobilisation du véhicule au Maroc et à l'étranger ;
- Assistance aux personnes en cas de panne du véhicule de plus de 10 ans d'âge, au Maroc et à l'étranger ;
- Défense et recours automobile à l'étranger ;
- Avance de caution pénale à l'étranger.

ASSISTANCE PROPRE AU VEHICULE GARANTI :

- Récupération du véhicule garanti au Maroc et à l'étranger ;
- Remorquage du véhicule au Maroc et à l'étranger ;
- Envoi de pièces détachées au Maroc et à l'étranger ;
- Frais de gardiennage du véhicule au Maroc et à l'étranger ;
- Retour du véhicule garanti retrouvé au Maroc et à l'étranger ;
- Frais d'abandon légal du véhicule à l'étranger ;
- Avance de fonds pour réparation du véhicule garanti à l'étranger.

BARÈME DE TARIFICATION :

Formule	Prime en DH TTC/An
INDIVIDUEL	1500
COUPLE	2800
FAMILLE	4000



En cas d'urgence:

Au Maroc : 0522 303030;

A l'étranger : 00 33 1 45 81 16 16/17 17



**MAROC ASSISTANCE
INTERNATIONALE**

GRUPE BANQUE POPULAIRE

force que l'humain est précieux